

Honoraires de transaction TTC à la charge de l'acquéreur

Prix de vente	Habitation / Professionnel
De 0 à 39 999 €	15 % TTC
De 40 000 à 59 999 €	12.50 % TTC
De 60 000 à 69 999 €	10 % TTC
De 70 000 à 79 999 €	9 % TTC
De 80 000 à 89 999 €	8% TTC
De 90 000 à 119 999 €	7% TTC
De 120 000 à 199 999 €	6.5% TTC
De 200 000 à 299 999 €	6% TTC
A partir de 300 000 €	5% TTC

Honoraires de location

Locaux d'habitation soumis à la loi du 6 juillet 1989	SUPERFICIE	Honoraires TTC bailleur	Honoraires TTC locataire
Entremise et négociation		Forfait 150 €	
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail	< 30 m ²	8 € TTC / m ²	8 € TTC / m ²
	30 et 60 m ²	7 € TTC / m ²	7 € TTC / m ²
	Ente 61 et 100 m ²	6 € TTC / m ²	6 € TTC / m ²
	>100 m ²	4 € TTC / m ²	4 € TTC / m ²
Etat des lieux location vide		34 € TTC / m ²	3 € TTC / m ²

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

ORPI SAMER MARECHAL FOCH – 108 PLACE MARECHAL FOCH – 62380 SAMER

Honoraires au 12 mai 2017

IMMOBILIAIRE AU CAPITAL au capital de 19 700 € / 751 222 225 RCS Boulogne sur Mer – Carte professionnel T/G n°89 délivrée par la Sous-préfecture d'ARRAS

Garantie AXAFrance IARD – 313 les Terrasses de l'Arche – 92727 NANTERRE – Garantie pour 110 000 €

La délivrance d'une note est obligatoire